

Les consignes feux de forêts

Les **consignes générales** s'appliquent et sont complétées par un certain nombre de consignes spécifiques au risque feu de forêt.

Consignes spécifiques :

AVANT

- s'informer des consignes auprès de la mairie et les respecter,
- débroussailler,
- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- se préparer méthodique : si votre maison est une construction « en dur » elle constitue un abri résistant. A l'inverse, une construction légère en préfabriqué doit être évacuée, se réfugier chez des voisins qui possèdent une maison « en dur »,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture,
- ne pas entreposer les réserves de combustible (bois, gaz, fuel) près de la maison,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).

PENDANT

Vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers (18 ou le 112) le plus vite et le plus précisément possible (lieu et importance, nature de la végétation, personnes et habitations menacées, point de rendez-vous pour les secours, votre numéro de téléphone), ne raccrocher qu'après validation par les pompiers.

Face au feu, garder son calme !

- ne pas chercher à passer coûte que coûte !
- s'éloigner dos au vent,
- se diriger vers une voie de circulation ou une zone dégagée de végétation, rechercher un écran (mur, rocher...),
- respirer à travers un linge humide pour se protéger de la fumée,
- ne pas sortir de sa voiture,
- en camping, se conformer aux consignes de sécurité et d'évacuation,
- dans une maison « en dur », arroser les façades, fermer et arroser toutes les ouvertures, portes et volets puis rentrer les tuyaux d'arrosage, boucher les appels d'air, se calfeutrer avec des linges humides. Sauf consignes d'évacuation, une maison reste la meilleure protection,
- toujours laisser le portail ouvert pour permettre l'accès des pompiers,

APRÈS

- procéder à une inspection complète des bâtiments (extérieur et intérieur),
- éteindre les foyers résiduels,
- arroser la végétation autour de la maison,
- porter assistance à vos voisins si nécessaire.

